



LE DÉPARTEMENT

SOCIAL

| UNE COMPÉTENCE
| DU DÉPARTEMENT |

**Fonds de
solidarité
pour le
logement**

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

Aider les familles et les personnes les plus démunies à accéder à un logement décent ou s'y maintenir, tel est l'objectif du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) géré par le Conseil départemental.

POUR QUI ?

Les personnes de plus de 18 ans ou mineurs émancipés ressortissant de l'Union Européenne ou étrangers en situation régulière, sous conditions de ressources, de patrimoine.

Les titulaires d'un bail en cours (1 an minimum) et à leur nom, pour un logement adapté et occupé par le demandeur.

Les propriétaires occupants de leur logement situé dans le périmètre d'une zone d'un programme d'amélioration de l'habitat et se trouvant dans l'impossibilité de faire face au paiement des charges collectives.

LE DISPOSITIF

Le Fonds de solidarité pour le logement est un outil du plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) co-piloté par l'État et le Département.

Le FSL est un dispositif d'aides multiples allant de l'aide financière à un accompagnement social pour soutenir les personnes rencontrant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir. Il peut s'agir d'aides pour faire face aux frais liés à l'entrée dans le logement ou à des impayés (caution, 1^{er} mois de loyer, impayés de loyer ou de factures d'énergie, assurance habitation...).

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

En complétant le formulaire disponible sur var.fr et dans les centres sociaux du Département.

PLUS D'INFOS SUR VAR.FR
onglet Social